

Tout d'abord, nous vous rappelons la nécessité d'appliquer strictement notre Protocole Sanitaire Renforcé ([cliquer ici](#)) qui nous permet depuis le 28 novembre de pratiquer le golf. Son contenu n'a pas connu d'évolution à ce jour et nous vous remercions de votre vigilance au quotidien dans sa mise en œuvre.

Nous échangeons depuis ces dernières semaines avec le Ministère chargé des Sports pour une reprise progressive et encadrée des activités sportives au sein des clubs. Nous souhaitons vous faire part des dernières évolutions que nous avons pu obtenir à ce jour dans le contexte sanitaire actuel.

S'agissant de la pratique encadrée chez les mineurs et comme indiqué dans l'Infos Clubs du 20 janvier dernier, chaque golf peut organiser des animations sportives ou encore le passage des drapeaux pour des joueurs mineurs du même club uniquement.

Pour la pratique chez les adultes, chaque golf pourra dès le samedi 20 mars prochain organiser des animations sportives de clubs réservées exclusivement aux membres des AS du golf ou aux abonnés du club en respectant scrupuleusement le protocole spécifique à cet effet. ([cliquer ici](#)).

Seules les animations sportives en simple seront possibles (tour individuel, match play en simple). Pour rappel, le joueur doit être titulaire obligatoirement de sa licence ffgolf 2021 (en lien membre AS ou Abonné Golf de son club) avec son certificat médical / questionnaire de santé à jour pour participer à ces événements.

En complément de l'application de ce protocole « pratique encadrée des compétitions de clubs », le golf doit identifier un référent COVID pour chacune des animations sportives organisées. Ce référent (Président d'AS, Directeur de club, Président Commission Sportives, autres bénévoles de l'AS ou salariés de la structure) sera le garant de l'application stricte du protocole sanitaire et du bon respect des règles définies.

De plus, nous vous invitons à demander aux joueurs de télécharger l'application tousanticovid et de tenir à jour la liste des joueurs prenant le départ sur votre parcours (en partie libre tout comme lors des animations sportives de clubs).

Souhaitant limiter au maximum le brassage de population, tel que le recommandent vivement les autorités pour l'ensemble des sports, l'organisation par le golf d'interclubs ou d'animations sportives pour des groupes extérieurs (dont Membres AS et Abonné golf d'un autre club / AS) restent impossibles jusqu'à nouvel ordre.

Dans le contexte ardu que nous connaissons, la tolérance accordée à notre discipline permettant la reprise des animations sportives doit s'accompagner d'un devoir de responsabilité de tous.

Il est ainsi fondamental que les clubs continuent de sensibiliser les joueurs au respect des gestes barrières et évitent toute communication déplacée ou promotion intempestive concernant ces épreuves de clubs. Les publications sur les réseaux sociaux ou supports de presse locaux sont notamment à proscrire.